
49ème session de la Commission de la Condition de la Femme

**ALLOCUTION DE
S.E.M [] . ZAFILAZA
MINISTRE DE LA POPULATION,
DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES LOISIRS**

Madame la Présidente,

La délégation de Madagascar se réjouit de vous voir présider, d'une manière aussi efficace, les travaux de la 49^{ème} session ordinaire de la Commission de la Condition de la Femme. Nous voudrions vous exprimer nos encouragements et nos vœux de réussite afin de répondre aux attentes légitimes des femmes.

Madagascar a participé aux différentes Conférences Mondiales consacrées à la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes. Le gouvernement malgache n'a ménagé aucun effort dans l'application des résolutions qui en étaient issues. Nous relevons en particulier la Plateforme d'Action de Beijing et les engagements souscrits lors de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour les mettre en oeuvre, de nombreuses actions ont été entreprises et d'importantes ressources mobilisées.

Par ailleurs, tenant dûment compte de la Déclaration du Millénaire qui réaffirme la volonté des gouvernements de ***promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie et de promouvoir un développement réellement durable***, le gouvernement malgache a fait de la promotion de la femme, une priorité.

La mise en oeuvre de cette politique, en partenariat avec la société civile, les bailleurs, les ONGs et les communautés, a pris différentes formes :

- élaboration de politiques nationales et de programmes d'action ;
- promotion d'études, recherches, formation ;
- organisation de concertations, sensibilisation, information ;
- réformes législatives et institutionnelles

La problématique homme-femme a été prise en compte de manière systématique dans les politiques, programmes et stratégies de portée générale et sectorielle.

En 2003, le Plan d'Action National Genre et Développement a été élaboré à la suite d'un processus participatif provincial puis national. Il sert de cadre de référence opérationnel à l'intégration de la dimension genre dans tous les domaines du développement social et économique. Ce plan est l'aboutissement de la Politique Nationale de Promotion de la Femme et de la Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social, résultats attendus du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Son Excellence Monsieur Marc RAVALOMANANA, Président de la République de Madagascar, insiste sur le rôle central de la femme dans le développement, car et je cite :

Les femmes à Madagascar sont quelquefois plus tenaces que les hommes. Nous ne devons pas les réduire à leur rôle traditionnel dans la famille. Donnons leur la chance de s'épanouir avec les mêmes droits que les hommes et nous profiterons de leur sagesse et de leur dévouement. — fin de citation.

Cette ténacité est illustrée, au niveau national, par l'émergence de femmes Maires. Elles sont élues dans des communes rurales réputées être traditionnellement le fief incontesté des hommes.

Madame la Présidente,

En ce qui concerne les domaines prioritaires considérés dans les recommandations du Programme d'Action de Beijing, je souhaiterais en signaler les quelques éléments suivants :

Droits en matière de santé de la reproduction

La politique nationale en santé de la reproduction est mise en oeuvre pour contribuer à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant. La composante santé de la reproduction des adolescents a été renforcée. Une autre innovation consiste à sensibiliser davantage les hommes et à les impliquer dans la planification familiale. A cet effet, une nouvelle stratégie de programme de planification familiale vient d'être arrêtée. Celle-ci repose sur trois éléments : le développement de la demande de services de planification familiale, l'amélioration de l'offre pour l'accès aux services de qualité et la création d'un environnement favorable.

Prévention du VIH/SIDA

Le taux de prévalence du VIH/SIDA dans le pays est encore relativement faible (1,1%). Toutefois, le taux élevé de la prévalence des IST, le comportement sexuel à risque et la pauvreté sont des facteurs d'explosion de la maladie.

Des études récentes ont démontré que les femmes et les jeunes filles arrivent difficilement à faire valoir leur droit et leur désir de se protéger contre le VIH/SIDA. L'environnement socioculturel marqué par des stéréotypes en leur défaveur, leur dépendance économique et leur niveau d'instruction relativement faible sont autant d'éléments qui réduisent leur capacité de négociation.

Les stratégies définies ont été ainsi orientées vers l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, mais également vers le renforcement des actions d'information, d'éducation et de communication à l'endroit des hommes et des jeunes hommes.

Droits de la Femme

La Constitution malgache garantit la jouissance par les femmes de tous les droits de la personne humaine et des libertés fondamentales. Elle interdit toute forme de discrimination basée sur le sexe. Cependant, il faut reconnaître que, dans la réalité quotidienne, des lacunes subsistent. Des réformes sont nécessaires en vue de l'effectivité du principe fondamental de l'égalité entre les sexes.

Madame la Présidente,

Promouvoir l'égalité entre les sexes, assurer une autonomisation des femmes constituent un des objectifs du Millénaire pour le développement. L'engagement personnel de notre Président de la République dans cette noble tâche nous réconforte. Nous sommes confiants de pouvoir progresser vers une société où l'égalité entre les femmes et les hommes sera plus qu'un simple slogan politique.

Notre volonté et notre détermination de nous engager dans ce sens sont suffisamment solides pour servir de base aux élans qui sont nécessaires.

La solidarité internationale et la coopération avec les partenaires du développement nous sont indispensables dans cet engagement. Elles seront pour nous, sources d'inspiration, de soutiens et d'appuis dans les actions à réaliser.

Je vous remercie.